

Accident dans l'enceinte du restaurant où je travaille

Par momo54

Bonjour,j'ai été recruter le 5/12/2011 avec une reconnaissance handicapé,je travaillais en tant que polyvalente dans mon restaurant,HTM comme on dit.Ile 23/07/2012 j'ai eu un accident de travail a caus de ma responsable et de l'employé qui était au poste de la plonge la veille au soir,ma chef na pas fait la vérification comme tous les soirs,pour voir si tous était en ordre.Le 23 au matin,j'étais d'ouverture de mon poste,mais il fallait que je mette les deux plonges en marche.La 1ère machine était encore sale,je l'ai nettoyer et mise en route,quand a la 2ème je les trouver fermée alors quelles doivent étre ouvertes et propres,j'ai donc appuyer sue le bouton pour quelle s'ouvre ,celle çï a commencer a se lever en se remontant,et le couvercle se baisse en même temps,arriver a une certaine hauteur,j'ai reçu sur le crâne les grilles en ferrailles ,je me suis protéger le reste du haut du corps en levant les bras aussi vite que j'ai pus,mais en les levant j'ai les épaules qui ont craquer et j'ai sentis une grosse douleur aux épaules.En plus j'ai eu un truc sus claviculaire a l'épaule droite,une entorse cervicale,une tendinopathie avec aspect de capsulite et l'acromio tous ça a l'épaule gauche,des céphalées a me cogner les murs,j'ai des vertiges,des douleurs qui ne s'arrêtent jamais,et quand je dis JAMAIS c'est JAMAIS!!Je suis soigner pour toutes mes douleurs,mais sa ne fais rien,mais je suis aussi soigner pour dépression.Aujourd'hui j'ai passer une IRM de l'épaule droite et le médecin ma trouver une tendinopathie avec une bursite a l'épaule droite.J'ai mon état de santé qui se dégrade,j'en pleur,je craque,j'en ai marre,je ne peux plus porter de charges,lever les bras,faire des travaux que je faisais avant.Je ne sais pas si je pourrais retravailler en restauration.Ajouter a ça je voulais préciser que le jour de l'accident,je suis rester a mon poste de travail jusqu'a 15h,heure a laquelle je devais quitter mon poste pour reprendre a 18 qui sont en détresh.Pouvez-vous me dire ce que je peux faire? Et comment?J'ai rendez-vous bientôt auprès de l'inspection du travail le mois çï,pour les mettres au courant ,surtout que j'ai des collègues qui sont en souffrances morals.Merçi.MOMO54

Par moisse

bonjour

L'inspecteur du travail n'est pas médecin.

Seul le médecin du travail peut décider de votre (in)aptitude au poste de travail.

Entretemps, car je suppose que vous êtes encore en arrêt de travail, vous pouvez avec votre médecin traitant demander la reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur en adressant une requête en ce sens auprès de votre caisse CPAM.

Pour ce qui est de vos collègues en souffrance morale je ne vois pas bien ce que vous pouvez faire, vous n'êtes pas élu du personnel, ils sont majeurs et a priori ne vous ont rien demandé.

Par xavlaw

Dans l'absolu, votre problématique pourrait relever d'une faute inexcusable de la part de l'employeur s'il peut être démontré qu'il a manqué à une obligation de sécurité.

Il existe une procédure de conciliation auprès de la CPAM qui, si elle n'aboutit pas, vous permet de saisir le Tribunal des Affaires de Sécurité sociale compétent.

Cordialement